



Préservons la production française de légumes biologiques Dites oui à une tomate bio française dès le printemps

78% de la tomate biologique présente dans les circuits longs de distribution en France est importée¹

Dans la perspective du prochain Comité National de l'Agriculture Biologique le 11 juillet, les producteurs biologiques que nous représentons souhaitent un encadrement du chauffage des serres en bio et tiennent à rappeler leur position :

NON nous ne voulons pas récolter de tomates bio en hiver

NON nous ne discréditons pas le label bio

NON aux distorsions de concurrence

NON aux postures idéologiques qui empêchent de trouver un compromis sur le sujet

OUI certains d'entre nous utilisent la technique culturale du chauffage sous serres en production bio. C'est une technologie maîtrisée, qui recherche l'efficacité maximale dans la consommation d'énergie. Il s'agit également d'une pratique culturale préventive face aux risques sanitaires encourus (ravageurs, maladies), qui permet d'utiliser moins de pesticides (dont le cuivre) et d'augmenter l'efficacité du biocontrôle (insectes auxiliaires).

OUI nous sommes favorables à une démarche de progrès dans les énergies utilisées pour le chauffage des serres. Nous nous engageons à convertir nos systèmes de chauffage vers des sources d'énergie renouvelable, conformément aux recommandations du groupe d'experts européens EGTOP². Le passage à des énergies non fossiles permet de diviser par 3 l'empreinte carbone de la tomate d'après le CTIFL - Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes.

OUI nous respectons le règlement européen bio, en mettant en place une production de tomates biologiques en pleine terre, en alternance avec d'autres productions pour respecter le principe agronomique de la rotation. Ces fondamentaux sont contrôlés par les organismes certificateurs.

OUI nous voulons que cet encadrement de la pratique du chauffage soit porté au niveau européen. Le règlement bio garantit que les mêmes règles soient appliquées dans l'ensemble des Etats membres avec le même logo apposé sur les produits. A ce jour, le chauffage des serres est possible en France. Aucun autre Etat membre n'a mis en place de restriction sur le chauffage des serres en bio, ni ne l'envisage à moyen terme.

OUI nous voulons le développement de l'agriculture biologique en France pour répondre aux attentes des consommateurs avec des produits français. Dès le printemps les réseaux de magasins spécialisés bio malgré leurs déclarations proposent aux consommateurs des légumes ratatouille en provenance de nos voisins (Espagne, Italie, Maroc...). Il nous semble préférable que ces légumes proviennent de France.

OUI nous sommes favorables à un encadrement des pratiques de chauffage dans le respect des cycles naturels, en proposant dans le cadre des discussions à l'INAO la notion de « planté dans l'année », qui permettrait d'éviter des dérives et de récolter des premiers volumes de tomates biologiques fin mars, au début du printemps.

Contacts :

- Iris Roze | Chambres d'agriculture France APCA | 01 53 57 10 51 – 06 09 86 02 26 | iris.roze@apca.chambagri.fr
- Mélodie Deneuve | Coop de France | 06 89 75 30 04 | melodie.deneuve@coopdefrance.coop

¹ Données AND I pour l'Agence Bio – données marché 2017 – tous circuits confondus

² EGTOP Expert group for technical advice on organic production [Lien vers la page officielle du groupe EGTOP](#)

Annexe technique : Bilan Carbone et analyse du cycle de vie

- L'étude FOOD GES de l'ADEME sur laquelle s'appuie la FNAB repose sur des données de la base AGRIBALYSE. Il s'agit pour les tomates de données établies par le CTIFL entre 2009 et 2013 reposant sur des itinéraires techniques pratiqués entre 2005 et 2009 en production conventionnelle, soit il y a près d'une quinzaine d'années. De nombreux progrès ont été réalisés depuis en termes d'économie d'énergie, notamment via le dispositif CEE encouragé par le Ministère de la Transition Ecologique¹.
 - Cette base de données va être mise à jour cet automne et complétée par les travaux plus récents, mettant en avant différentes solutions de chauffage dans le cas d'une tomate grappe conventionnelle. Le CTIFL a travaillé par ailleurs sur le bilan du bio spécifiquement, comme exposé ci-après.
 - Il est trompeur de s'appuyer sur des références de production en tomates conventionnelles chauffées pour la question du bilan carbone : le cycle de production en conventionnel chauffé est plus long que pour les tomates biologiques chauffées (de l'ordre de deux à trois mois supplémentaires), avec en conséquence une consommation d'énergie supérieure.
 - Les nouvelles estimations menées par le CTIFL en 2016 vont permettre la mise à jour de la base AGRIBALYSE cet automne. Ces nouveaux calculs tiennent compte des nombreux progrès réalisés depuis 2005, et étudient une plus grande diversité de systèmes de chauffage :
 - La tomate conventionnelle chauffée au gaz naturel a un impact global en gaz à effet de serre (GES) de **1,75 kg eq. CO2/kg de tomate conventionnelle produite** là où FOOD GES sur lequel s'appuie la pétition expose 2,2 kg eq. CO2/ kg²
 - **Le passage à des énergies non fossiles permet de diviser par 3 l'empreinte carbone de la tomate :**
 - **0,6 kg eq. CO2/kg de tomate conventionnelle produite** dans le cas d'une serre chauffée par énergie fatale (récupération de chaleur) et gaz naturel ;
 - **0,75 kg eq. CO2/kg de tomate conventionnelle produite** dans le cas d'une serre chauffée en mixte énergétique biomasse et gaz naturel ;
 - Empreinte carbone sous tunnel froid
 - **0,174 kg eq. CO2/kg de tomate conventionnelle produite**
 - **0,21 kg eq. CO2/kg de tomate biologique produite**
- L'analyse du Bilan Carbone est défavorable au bio en raison des rendements inférieurs dans un système biologique par rapport à un système conventionnel.
- Dans l'hypothèse d'une tomate biologique chauffée :
 - Cas de chauffage mixte biomasse et Gaz Naturel : **0,7 kg eq. CO2/kg de tomate biologique produite**
 - Dans l'hypothèse chauffage 100% à la biomasse : **0,51 kg eq. CO2/kg de tomate biologique produite**
 - Au-delà du seul Bilan Carbone, il est important d'élargir le débat sur l'empreinte environnementale et sociale de la production de tomates sous serres.

¹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

² FOOD GES inclut le rendu magasin / CTIFL rendu au champ : dans FOOD GES, il y a en plus l'estimation de l'impact du transport et de l'emballage